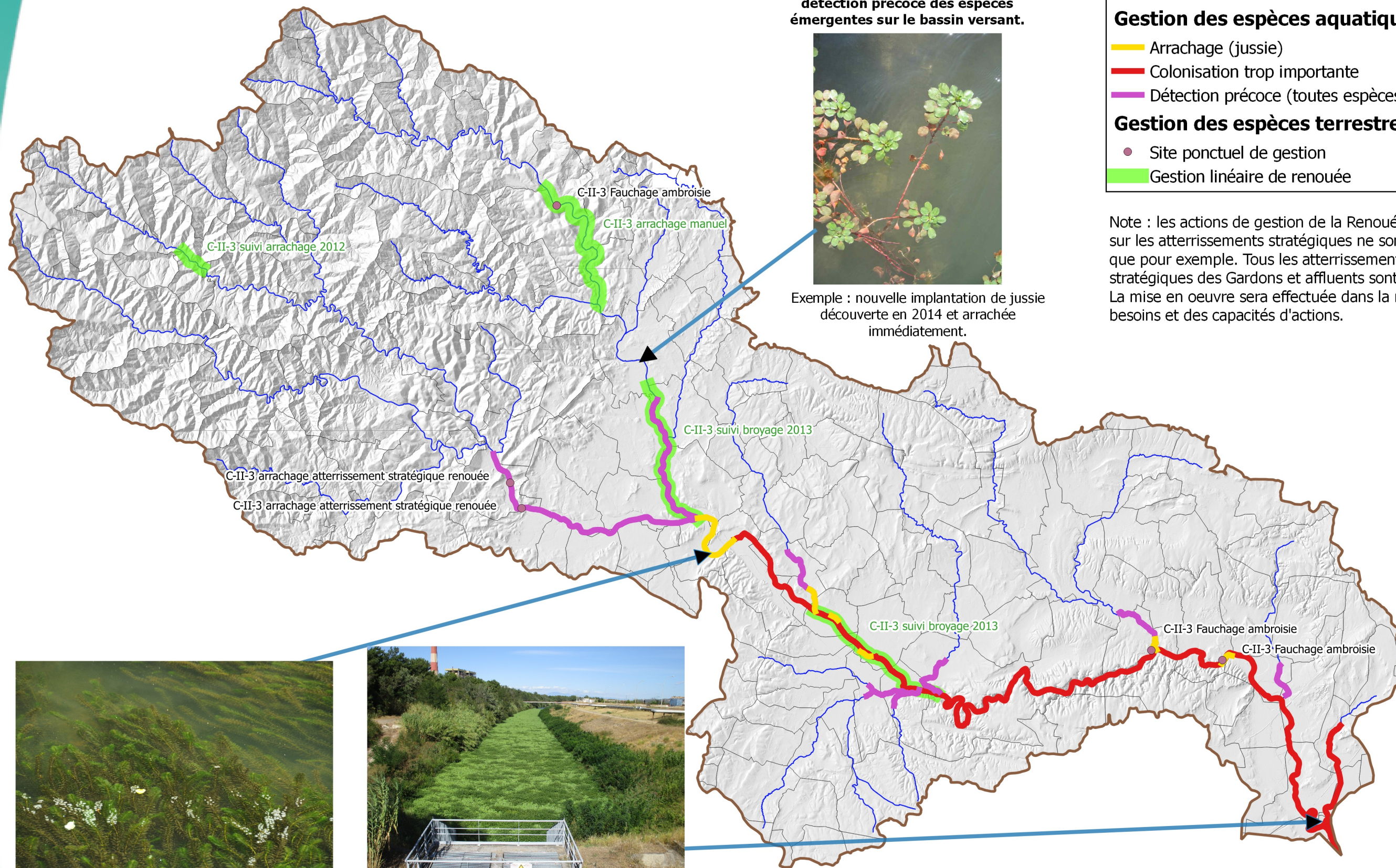


14 - Poursuite du plan de gestion des espèces végétales invasives

Contrat de rivière 2017-2022



Le plan de gestion accentue la détection précoce des espèces émergentes sur le bassin versant.



Exemple : nouvelle implantation de jussie découverte en 2014 et arrachée immédiatement.

Gestion des espèces aquatiques

- Arrachage (jussie)
- Colonisation trop importante
- Détection précoce (toutes espèces aquatiques)

Gestion des espèces terrestres

- Site ponctuel de gestion
- Gestion linéaire de renouée

Note : les actions de gestion de la Renouée du Japon sur les atterrissements stratégiques ne sont localisée ici que pour exemple. Tous les atterrissements stratégiques des Gardons et affluents sont concernés. La mise en oeuvre sera effectuée dans la mesure des besoins et des capacités d'actions.



L'Egérie dense (*Egeria densa*) a été repérée sur le Gardon à Ners. Le plan de gestion intègre son suivi et le confinement du secteur colonisé



La Laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) est très présente sur le contre canal du Rhône. Le plan de gestion est particulièrement vigilant pour éviter une colonisation du Bas Gardon.

